



## Déclaration CFDT du CMO lors du CSE extra du 2 avril 2021.

Suite à la présentation en cse extra de ce jour, les élus CFDT du cse remontent à la direction plusieurs situations ne respectant pas le protocole sanitaire CMO en vigueur depuis le 15 janvier 2021.

Les élus CFDT sont favorables à sédentarisation des fonctions nomades pour réduire les risques de propagation du CORONAVIRUS.

Nous regrettons que la direction ne fasse évoluer le protocole sanitaire CMO que sur le dispositif présenté. La CFDT aurait souhaité des évolutions notamment sur l'arrêt des réunions présentielles avec les administrateurs et l'accentuation du télétravail dans les agences. Nous rappelons à la direction que nous attendons toujours les chiffres détaillés du télétravail en agence demandés par les élus CFDT. Nous déplorons les effets de langage de la direction (Formation/animation GPS par exemple) pour passer outre notre protocole interne.

Nous déplorons le choix de la direction de ne pas vouloir accompagner les salariés dans le maintien de salaire à 100 % lors du chômage partiel garde d'enfant.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT s'abstiennent sur le nouveau protocole du CMO présenté ce jour.